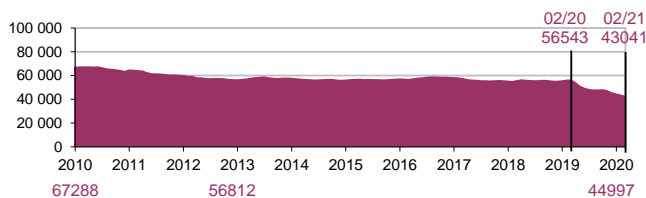


Avertissement : la crise sanitaire liée au Covid-19 ayant conduit le gouvernement à prendre des mesures exceptionnelles de restriction des déplacements et des activités, l'évolution de l'accidentalité routière reflète depuis mars 2020 les aléas liés aux mesures et à la manière dont les français ont adapté leurs mobilités selon les périodes. Le couvre-feu entre 20h et 6h instauré le 14 décembre 2020 est étendu de 18h à 6h à partir du 12 janvier 2021 pour 25 départements, et le samedi 16 janvier pour toute la France métropolitaine.

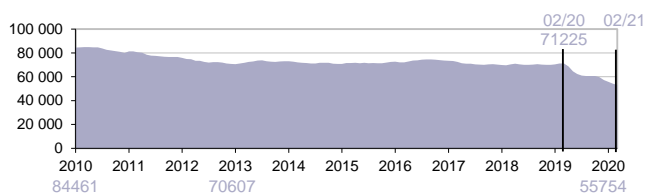
Les indicateurs de l'accidentalité routière présentent des évolutions très atypiques depuis mars 2020, dont l'interprétation s'avère complexe. Des éclairages spécifiques sont apportés lors des baromètres trimestriels depuis le baromètre de juin 2020.

Evolution du cumul 12 mois

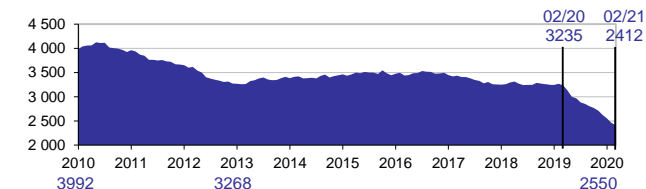
Accidents corporels
enregistrés par les forces de l'ordre, sur voie ouverte à la circulation publique



Blessés
dans les accidents enregistrés par les forces de l'ordre



Personnes tuées
dans les 30 jours après l'accident



Bilan du mois

3 158 accidents corporels
enregistrés en février

- 888 par rapport à 2020
- 924 par rapport à 2019

3 856 blessés
en février

- 1 140 par rapport à 2020
- 1 126 par rapport à 2019

175 tués
en février

- 45 par rapport à 2020
- 79 par rapport à 2019

175 personnes sont décédées sur les routes de France métropolitaine en **février 2021** contre 220 en février 2020, soit 45 personnes tuées de moins (-20 %). Ce résultat est particulièrement bas par rapport au résultat de février 2020, qui était un peu en-dessous de la moyenne de ces 10 dernières années, mais aussi par rapport aux meilleurs mois de février (on avait enregistré 204 personnes tuées en février 2012 et février 2017).

Les **restrictions en matière de déplacement** (couvre-feu) et la **réduction des trajets domicile-travail** (télétravail) expliquent en grande partie une accidentalité routière moindre : le gain de mortalité est estimé être dû pour 2/3 au couvre-feu et pour 1/3 à la réduction des déplacements en journée. Il semble que la baisse de trafic en février ait été moindre qu'en janvier : le Cerema (dataviz trafic) estime la baisse de trafic de l'ordre de -10% début février 2021 par rapport à début février 2020 alors que la baisse de trafic en janvier 2021 était plutôt de l'ordre de -15% par rapport janvier 2020 ; et sur la fin février la baisse de trafic se réduit par rapport au début février. Les conditions météorologiques du début février ont inclus certains épisodes de neige, alors que la fin février a connu un climat plus agréable et propice aux déplacements.

Le nombre d'accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre s'établit à 3 158 en février 2021, contre 4 046 en février 2020, soit 888 accidents corporels de moins. C'est une baisse de -22 %, un peu plus forte que pour la mortalité, alors que le nombre d'accidents corporels avait été stable entre 2019 et 2020.

3 856 personnes ont été blessées en février 2021, contre 4 996 en février 2020, soit 1 140 personnes de moins, une baisse de -23 %.

	Février							Depuis le début de l'année							Sur une année glissante						
	2021	2020	2019	2021-2020		2021-2019		2021	2020	2019	2021-2020		2021-2019		2021	2020	2019	2021-2020		2021-2019	
				Ecart	%	Ecart	%				Ecart	%	Ecart	%				Ecart	%	Ecart	%
Accidents	3 158	4 046	4 082	- 888	-22	- 924	-23	6 630	8 586	8 059	-1 956	-23	-1 429	-18	43 041	56 543	56 258	-13 502	-24	-13 217	-23
Tués	175	220	254	- 45	-20	- 79	-31	346	484	493	- 138	-29	- 147	-30	2 412	3 235	3 294	- 823	-25	- 882	-27
Blessés	3 856	4 996	4 982	-1 140	-23	-1 126	-23	8 133	10 676	9 941	-2 543	-24	-1 808	-18	53 211	71 225	70 479	-18 014	-25	-17 268	-25

Les accidents corporels non mortels enregistrés par les forces de police et de gendarmerie nationales ne constituent qu'une partie des accidents corporels de la circulation routière, les forces de l'ordre n'étant pas systématiquement appelées pour intervenir. Les indicateurs contenus dans cette publication donnent toutefois une information sur l'évolution de l'insécurité routière.

Source : ONISR - séries labellisées (définitives jusqu'en 2019, quasi-définitives 2020), données estimées 2021
Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers

La **crise sanitaire** a profondément affecté les déplacements depuis mars 2020, pour tous les usagers, mais à des degrés divers selon l'alternance de restrictions et de mouvements autorisés.

Les **automobilistes** représentent habituellement la moitié de la mortalité routière. Leur mortalité sur ces 12 derniers mois est estimée à 1 152 tués contre 1 622 pour toute l'année 2019, soit une baisse de -29 % sur un peu plus d'un an.

La mortalité **piétonne** elle aussi baisse fortement sur cette période : on estime que 354 piétons seraient décédés ces 12 derniers mois contre 483 sur toute l'année 2019, soit une baisse de -27 %.

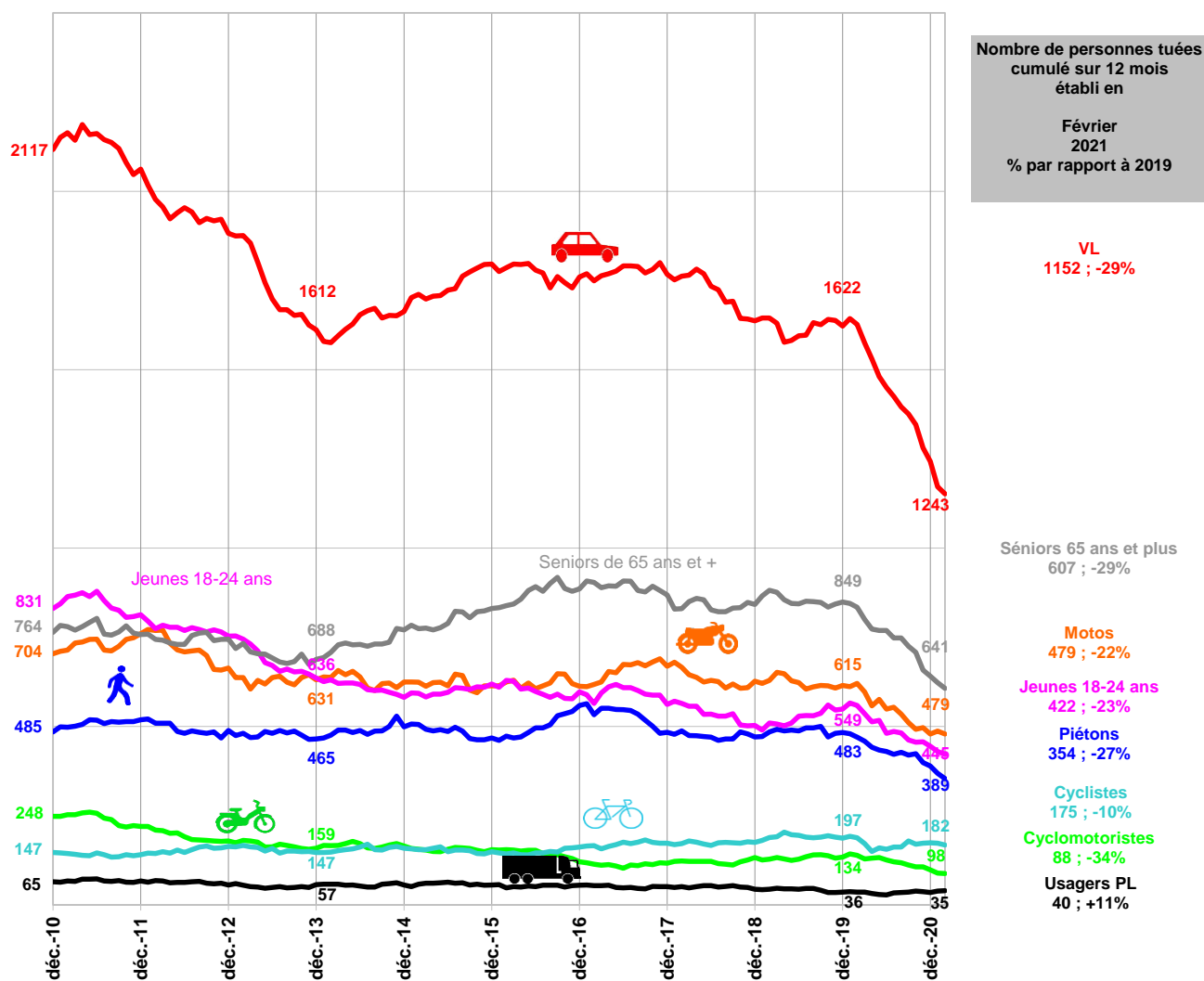
Ces baisses très fortes sont à mettre en relation avec la forte baisse de la mortalité des **seniors âgés de 65 ans ou plus**, en particulier ceux de 75 ans ou plus, qui ont fortement limité leurs déplacements pendant les confinements et périodes de couvre-feu, mais sont aussi sans doute beaucoup moins partis en vacances. Or les seniors représentent chaque année la moitié des piétons tués, et plus d'un quart des automobilistes tués.

La mortalité des usagers de **deux-roues motorisés** baisse également : la baisse chez les **motocyclistes** est de -22 % avec 479 tués ces 12 derniers mois contre 615 tués en 2019, mais l'évolution se stabilise depuis le début de l'année 2021. En revanche la baisse de la mortalité des **cyclomotoristes** est particulièrement marquée et se poursuit, -34 % par rapport à 2019 avec 88 tués en cyclomoteur ces 12 derniers mois contre 134 en 2019 ; une baisse qui reflète sans doute les mesures ayant freiné la mobilité chez les jeunes (enseignement à distance, couvre-feu).

La mortalité des **jeunes adultes de 18-24 ans**, au risque élevé d'accident grave de la route, baisse de -23 % ces 12 derniers mois par rapport à 2019 (422 tués contre 545 en 2019), une tendance qui se poursuit en ce début 2021.

Comparée aux autres évolutions, la mortalité **cycliste** baisse peu : 175 cyclistes sont décédés ces 12 derniers mois, soit -10 % par rapport à 2019. En effet, si les déplacements ont été limités par les mesures liées à la crise sanitaire, les français ont montré un engouement pour l'utilisation de modes de déplacements individuels sur les petits trajets plutôt que les transports en commun en ville, mais aussi ont développé les loisirs à vélo en milieu rural.

Enfin la mortalité des usagers **poinds lourds** est stable, le maintien de leur activité restant essentielle pour la vie quotidienne des français et des entreprises. Elle reste toutefois à un niveau réduit de près de la moitié en 10 ans.



Source : ONISR - séries labellisées (définitives jusqu'en 2019, quasi-définitives 2020), données estimées 2021
Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre

Mortalité routière 2021 selon le mode de déplacement, l'âge, et le réseau routier

L'instauration du couvre-feu sur l'ensemble du mois de février 2021 impacte fortement la mobilité des français. La mortalité en février 2021 apparaît d'autant plus réduite que le mois de février 2020 avait connu une mortalité déjà relativement basse pour un mois de février.

Encore ce mois-ci, la mortalité **piétonne**, souvent soutenue en période hivernale dont les déplacements réalisés de nuit sont plus fréquents, la nuit tombant plus tôt, a bénéficié des restrictions de déplacement liées au couvre-feu à 18h qui oblige les français à rentrer de jour à leur domicile. Ainsi 23 piétons ont été tués en février 2021, soit 15 de moins qu'en février 2020 et 25 de moins par rapport à février 2019.

En revanche la mortalité **motocycliste**, avec 32 tués, ne baisse que légèrement par rapport à février 2020 mais reste plus élevée que la moyenne de ces 10 dernières années.

La mortalité des **automobilistes** baisse de -17% par rapport à février 2020 : 96 automobilistes ont été tués contre 116 en février 2020, soit 20 tués de moins qu'en février 2020. Ce résultat représente même 36 tués de moins qu'en février 2019, qui avait eu un résultat proche de la moyenne de ces 10 dernières années.

La mortalité des **jeunes de 18-24 ans** et celle des séniors de **65 ans** ou plus bénéficient encore ce mois-ci des restrictions de déplacements, avec une dizaine de tués de moins chacune par rapport à leurs moyennes respectives ces 10 dernières années. La baisse de mortalité des jeunes et des séniors est notamment reflétée dans la baisse de la mortalité automobiliste, plutôt en journée pour les séniors et en soirée pour les jeunes.

La mortalité routière chute **en agglomération** en février 2021 par rapport à février 2020 et les années précédentes alors que la mortalité **hors agglomération** n'est qu'en légère baisse. En revanche, la mortalité sur **autoroute**, particulièrement faible l'an dernier, retrouve le niveau de février 2019.

	Février					Depuis le début de l'année								Sur une année glissante					
	2021	2020	2019	2021-2020	2021-2019	2021	2020	2019	2021-2020		2021-2019		2021	2020	2019	2021-2020		2021-2019	
				Ecart	Ecart				Ecart	%	Ecart	%				Ecart	%	Ecart	%
Piéton	23	38	48	-15	-25	49	84	97	-35	-42	-48	-49	354	470	485	-116	-25	-131	-27
EDPm	0	2	0	-2	+0	2	3	0	-1	ns	+2	ns	7	11	nc	-4	ns	+7	ns
Cyclistes	8	11	16	-3	-8	18	24	25	-6	-25	-7	-28	168	188	189	-20	-11	-21	-11
Cyclomotoristes	4	5	9	-1	-5	8	18	13	-10	ns	-5	ns	88	139	128	-51	-37	-40	-31
Motocyclistes	32	40	31	-8	+1	61	61	55	+0	+0	+6	+11	479	621	629	-142	-23	-150	-24
Automobilistes	96	116	132	-20	-36	185	276	271	-91	-33	-86	-32	1 152	1 627	1 645	-475	-29	-493	-30
Usagers de PL	3	2	3	+1	+0	8	3	3	+5	ns	+5	ns	40	36	44	+4	+11	-4	-9
Moins de 18 ans	11	5	7	+6	+4	19	27	18	-8	-30	+1	+6	145	162	181	-17	-10	-36	-20
18-24 ans	33	41	48	-8	-15	66	89	79	-23	-26	-13	-16	422	559	510	-137	-25	-88	-17
65 ans ou plus	46	62	73	-16	-27	99	133	148	-34	-26	-49	-33	607	834	882	-227	-27	-275	-31

Sur le réseau routier

En agglomération	40	85	90	-45	-50	201	280	275	-79	-28	-74	-27	1 309	1 828	1 891	-519	-28	-582	-31
Hors agglomération	113	121	142	-8	-29	103	171	174	-68	-40	-71	-41	783	1 034	989	-251	-24	-206	-21
Sur autoroute	22	14	22	+8	+0	42	33	44	+9	+27	-2	-5	185	238	250	-53	-22	-65	-26

Les piétons intègrent les utilisateurs d'Engins de Déplacement Personnel non motorisés (les rollers, les planches à roulette, les trottinettes), qui se déplacent sur les mêmes espaces que les piétons à pieds et sont considérés comme piétons dans le code de la route.

Les Engins de Déplacement Personnel motorisés (EDPm) contiennent les trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards, segways, etc... ; ils se déplacent comme des vélos.

Les cyclistes sont les usagers se déplaçant à vélo, qu'il soit à assistance électrique ou non.

Les cyclomoteurs sont des deux-roues motorisés de moins de 50 cm³ et ayant une vitesse maximale par construction ne dépassant pas 45 km/h, y compris les scooters de moins de 50 cm³.

Les motocyclettes sont des deux-roues motorisés de plus de 50 cm³, y compris les scooters de plus de 50 cm³.

Les automobilistes sont les véhicules légers (VL) ; les utilitaires ne sont pas pris en compte dans cette catégorie.

Les Poids lourds (PL) sont des véhicules destinés au transport des charges lourdes ou volumineuses, de PTAC supérieur à 3,5 t.

Les personnes de "moins de 18 ans" sont les enfants et adolescents âgés de 0 à 17 ans inclus.

Les jeunes âgés entre "18 et 24 ans" inclus forment la catégorie la plus à risque en matière d'insécurité routière.

Le réseau routier "en agglomération" concerne les voies se trouvant entre les panneaux d'entrée et de sortie d'une commune.

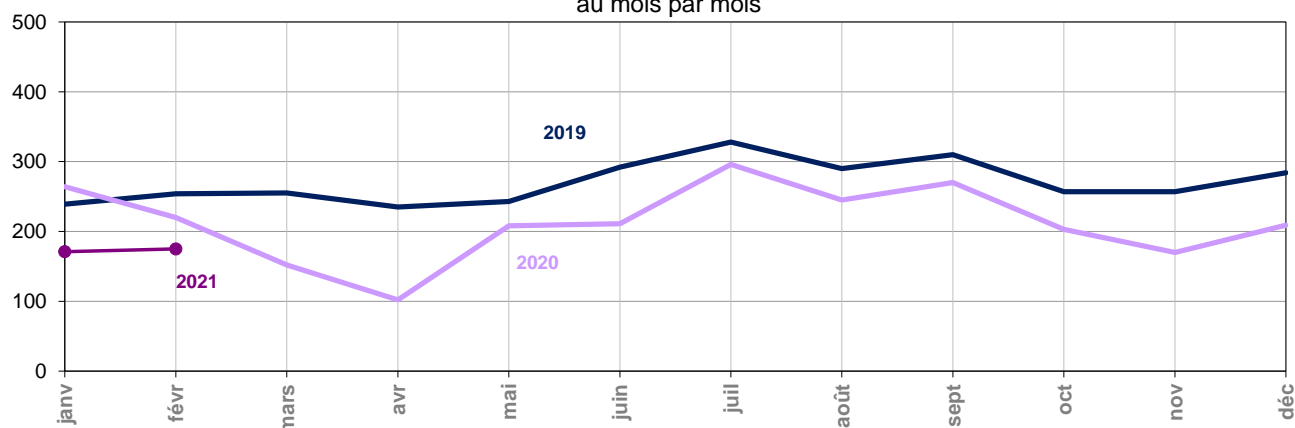
Le réseau routier "hors agglomération" concerne les routes non autoroutières en-dehors des voies "en agglomération".

Le réseau "autoroute" concerne les voies de circulation à statut autoroutier, indiquées par des panneaux bleus.

Source : ONISR - séries labellisées (définitives jusqu'en 2019, quasi-définitives 2020), données estimées 2021 ; nc : chiffres non connus ; ns : évolution non significative
Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre



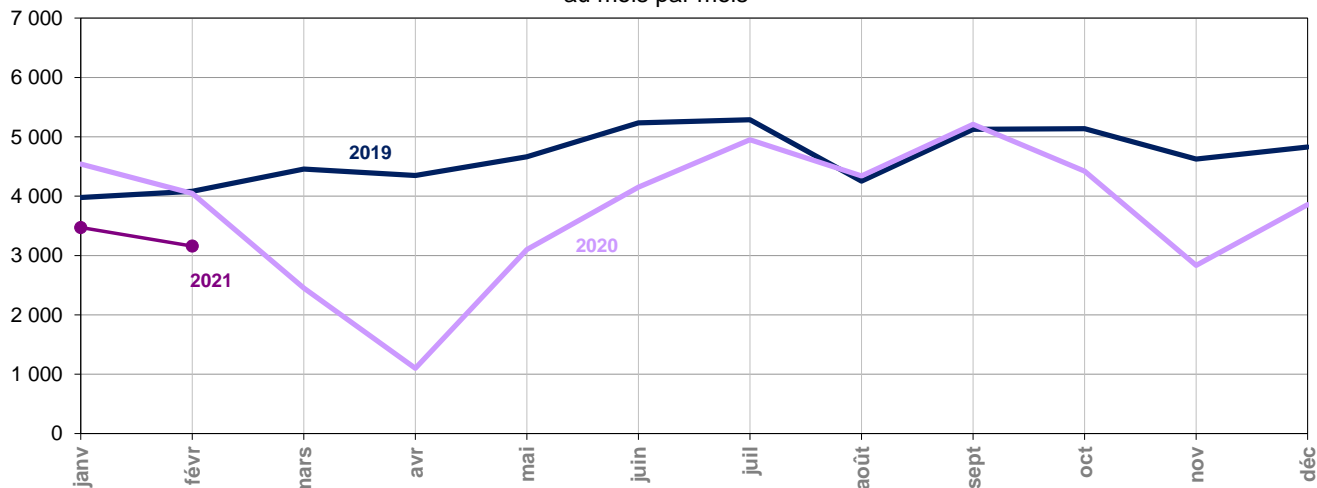
Tués à 30 jours au mois par mois



	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2010	273	254	300	296	336	329	453	383	357	377	339	295
2011	324	269	301	360	322	336	354	370	347	351	296	333
2012	297	204	276	277	321	322	366	339	341	299	292	319
2013	243	221	200	236	224	293	344	322	312	308	252	313
2014	235	225	261	254	260	311	302	306	317	347	280	286
2015	262	235	219	258	267	299	353	332	257	378	296	305
2016	236	263	255	243	294	285	356	301	334	315	258	337
2017	255	204	267	281	297	324	343	297	297	319	272	292
2018	229	218	235	284	268	290	328	246	322	274	268	286
2019	239	254	255	235	243	292	328	290	310	257	257	284
2020	264	220	152	102	208	211	296	245	270	203	170	209
2021	171	175										



Accidents corporels au mois par mois



	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2010	4 545	4 299	5 326	5 866	5 904	6 546	6 288	5 147	6 408	6 570	5 929	4 460
2011	4 912	4 357	5 333	5 744	6 098	5 722	5 415	4 748	5 976	5 995	5 253	5 471
2012	4 900	3 810	5 034	4 426	5 193	5 597	5 275	4 398	5 685	5 898	5 175	5 046
2013	4 259	3 755	3 887	4 420	4 503	5 376	5 509	4 341	5 493	5 381	4 989	4 899
2014	4 649	4 091	4 609	4 825	4 958	5 435	4 769	4 100	5 324	5 627	5 055	4 749
2015	4 277	3 709	4 273	4 637	4 741	5 528	5 041	4 279	5 200	5 085	4 998	4 835
2016	4 655	3 958	4 414	4 293	4 967	5 182	5 080	4 166	5 255	5 451	5 201	4 900
2017	4 420	3 876	4 946	4 948	5 112	5 747	5 148	4 291	5 088	5 351	4 987	4 699
2018	4 228	3 339	3 974	4 674	4 874	5 420	5 061	4 156	5 370	5 501	4 698	4 471
2019	3 977	4 082	4 455	4 347	4 664	5 235	5 287	4 253	5 127	5 135	4 625	4 829
2020	4 540	4 046	2 450	1 100	3 100	4 150	4 950	4 339	5 210	4 421	2 834	3 857
2021	3 472	3 158										

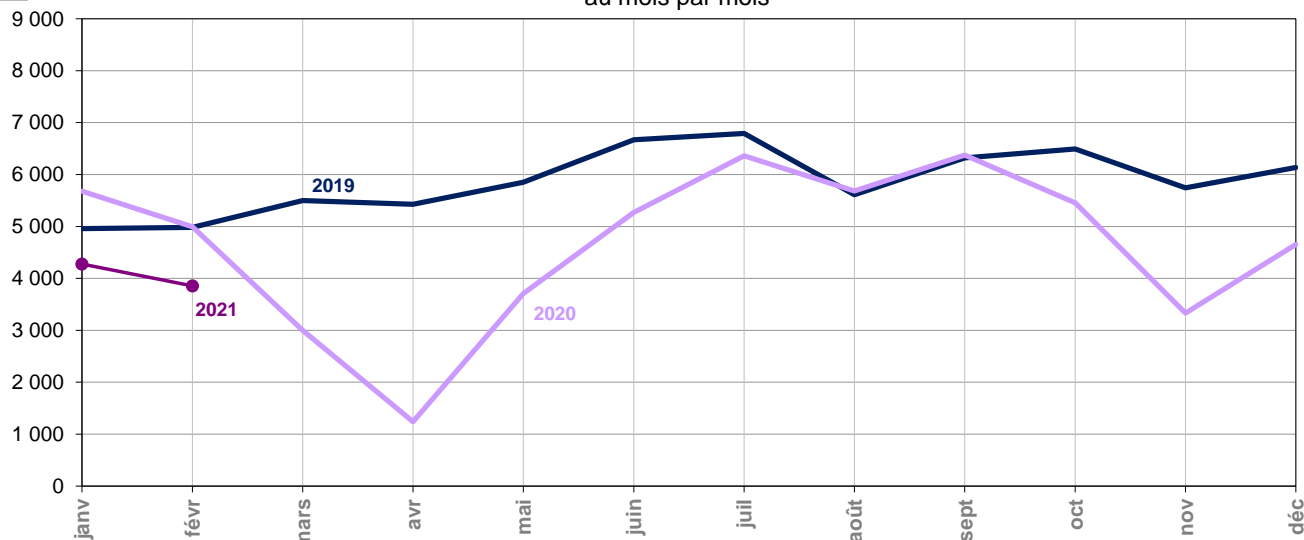
NB : En couleur violet dans les tableaux, estimations provisoires (nouveau calcul avec le coefficient recalé sur les chiffres définitifs 2019 et les premiers mois quasi définitifs 2020).

En couleur bleu, données quasi définitives labellisées

En noir, données BAAC définitives labellisées.

Source : ONISR - séries labellisées (définitives jusqu'à 2019, quasi-définitives 2020), données estimées 2021
Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre

Blessés au mois par mois



	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
2010	5 715	5 430	6 573	7 338	7 554	8 142	8 034	6 663	7 978	8 072	7 325	5 637
2011	6 025	5 478	6 553	7 256	7 519	7 165	7 036	6 101	7 346	7 474	6 440	6 858
2012	6 095	4 705	6 244	5 602	6 593	6 981	6 792	5 759	7 134	7 355	6 419	6 172
2013	5 178	4 593	4 878	5 481	5 678	6 576	7 017	5 735	6 759	6 602	6 053	6 057
2014	5 720	5 091	5 697	5 953	6 316	6 850	6 146	5 433	6 608	6 933	6 312	5 989
2015	5 260	4 685	5 296	5 771	5 968	6 857	6 545	5 570	6 534	6 285	6 022	6 009
2016	5 915	4 839	5 459	5 354	6 273	6 627	6 622	5 463	6 530	6 855	6 527	6 181
2017	5 419	4 787	6 156	6 233	6 367	7 193	6 795	5 523	6 295	6 497	6 192	5 927
2018	5 201	4 148	5 012	5 884	6 255	6 715	6 532	5 407	6 614	6 688	5 803	5 628
2019	4 959	4 982	5 500	5 427	5 854	6 671	6 792	5 612	6 320	6 493	5 743	6 137
2020	5 680	4 996	3 000	1 240	3 710	5 270	6 360	5 682	6 375	5 455	3 331	4 655
2021	4 277	3 856										

NB : En couleur violet dans les tableaux, estimations provisoires (nouveau calcul avec le coefficient recalé sur les chiffres définitifs 2019 et les premiers mois quasi définitifs 2020).
En couleur bleu, données quasi définitives labellisées
En noir, données BAAC définitives labellisées.

Méthodes de traitement des données

Le fichier BAAC (Bulletin d'Analyse des Accidents Corporels de la Circulation routière enregistrés par les Forces de l'Ordre).

Les accidents corporels ont été définis dans l'arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques. L'ONISR, en charge de l'administration et de la diffusion des statistiques d'accidentalité aux termes du décret du 15 mai 1975 relatif au CISR, a de longue date précisé les modalités de prise en compte des accidents.

Un guide rassemble des cas concrets et détaille la nomenclature du bulletin d'analyse des accidents corporels de la circulation (BAAC). Ce guide est régulièrement actualisé, la dernière version date d'avril 2017. Est classé comme accident corporel de la circulation tout accident, avec une victime, impliquant au moins un véhicule sur une voie ouverte à la circulation publique ; quel que soit l'événement causal, hors acte intentionnel de type suicide ou homicide. Les bulletins d'analyse des accidents corporels de la circulation (BAAC) sont fournis par les forces de l'ordre qui les remplissent à la suite de tout accident corporel où ils sont appelés. Le fichier est complété par les observatoires départementaux de sécurité routière. Les données brutes ayant servi au bilan font l'objet d'un recueil mis également en ligne.

Le baromètre mensuel

Le baromètre mensuel d'un mois donné concerne les accidents survenus jusqu'à la fin de ce mois, il est établi et publié le mois suivant.

Des remontées rapides transmises par les services du Ministère de l'intérieur, limitées aux nombres d'accidents corporels, de personnes tuées, blessées et blessées hospitalisées, permettent de donner une estimation provisoire du bilan de l'accidentalité en France d'un mois donné dès les premiers jours du mois suivant.

Ces estimations sont mises en regard des données BAAC en cours de saisie transmises dans les 48h par les forces de l'ordre à l'ONISR (nouveau protocole d'échange de données mis en place courant 2018). Elles sont alors extrapolées à partir des données brutes des remontées rapides et d'un coefficient calculé à partir des écarts observés l'année précédente entre remontées rapides et fichier BAAC définitif, font l'objet d'un baromètre mensuel commenté, offrant diverses comparaisons (du mois au même mois de l'année précédente, des premiers mois de l'année aux mêmes n mois de l'année précédente) ainsi qu'un suivi de tendance établi sur la base de 12 mois glissants.

Les séries conjoncturelles présentées dans cette publication portent sur les accidents corporels et les victimes de ces accidents enregistrés par la police et la gendarmerie. Ceux-ci sont comptabilisés au mois d'enregistrement. Les requalifications de ces accidents, y compris suppressions, sont prises en compte jusqu'à la date à laquelle sont arrêtées les comptabilisations, c'est-à-dire à la clôture de la base officielle en mai de l'année suivante.

Labellisation

L'Autorité de la Statistique Publique a labellisé les principaux indicateurs d'accidentalité (France métropolitaine et Départements d'Outre-mer) pour ce qui concerne les données quasi-définitives de l'année N publiées fin janvier de l'année N+1, et les données définitives publiées à partir de mai de l'année N+1. Le baromètre intègre pour les années antérieures à 2021 les données labellisées.

Les méthodes statistiques sont précisées sur le site de l'ONISR :

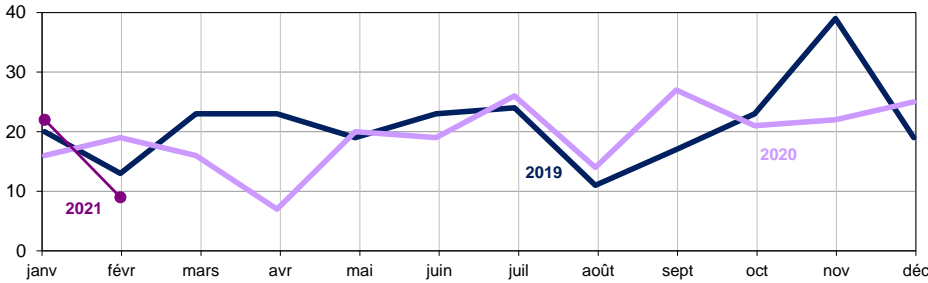
<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/outils-statistiques>

L'Outre-mer a été marqué par un confinement du 16 mars au 11 mai 2020, plusieurs couvre-feux ont été mis en place dans les différents territoires au cours de l'année 2020, et en début d'année 2021.

En février 2021, en outre-mer les indicateurs de l'accidentalité sont **inférieurs** à ceux de février 2020 :

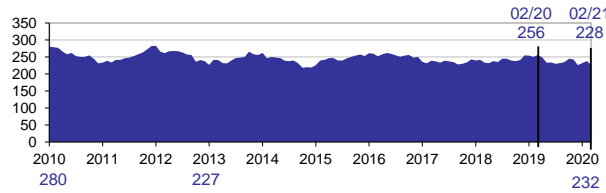
- 209 accidents** corporels (soit 182 dans les DOM et 27 dans les COM-NC) contre 228 accidents (soit respectivement 181 et 47) ;
- 263 blessés** (soit 228 dans les DOM et 35 dans les COM-NC) contre 310 blessés (soit respectivement 254 et 56) ;
- 9 tués** (soit 8 dans les DOM et 1 dans les COM-NC) contre 19 tués (soit respectivement 12 et 7).

Mortalité routière mois par mois selon les années



Évolution du cumul sur 12 mois de la mortalité

**Personnes tuées
dans les 30 jours après l'accident**



Bilan du mois

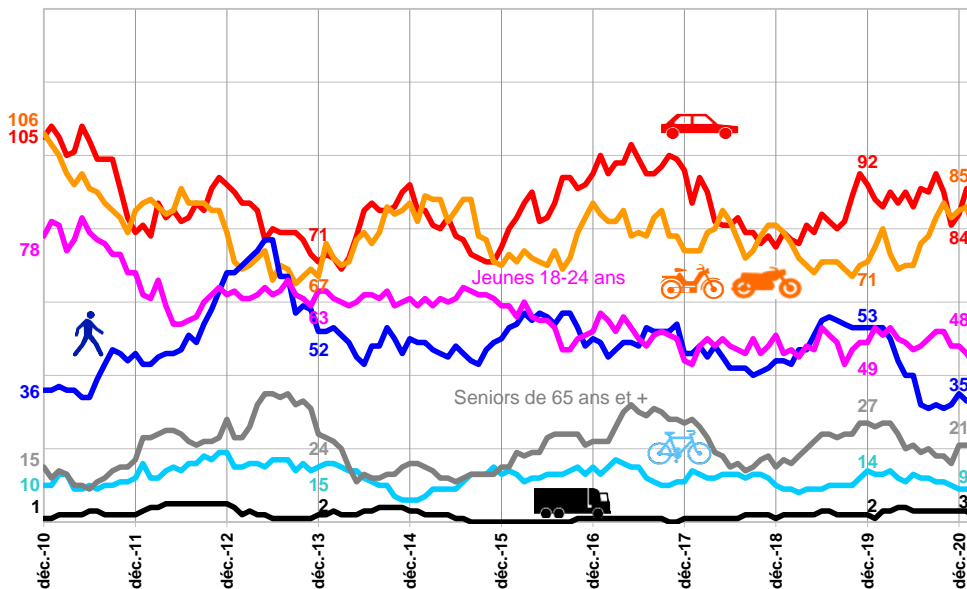
209 accidents corporels en février
- 19 par rapport à 2020
+ 5 par rapport à 2019

263 blessés en février
- 47 par rapport à 2020
- 4 par rapport à 2019

9 tués en février
- 10 par rapport à 2020
- 4 par rapport à 2019

	Février				Depuis le début de l'année								Sur une année glissante								
	2021	2020	2019	2021-2020		2021-2019		2021	2020	2019	2021-2020		2021-2019		2021	2020	2020	2021-2020		2021-2019	
				Ecart	%	Ecart	%				Ecart	%	Ecart	%				Ecart	%		
Accidents	209	228	204	- 19	- 8	+ 5	+ 2	458	444	452	+ 14	+ 3	+ 6	+ 1	2 540	2 816	2 711	- 276	- 10	- 171	- 6
Tués	9	19	13	- 10	ns	- 4	ns	31	35	33	- 4	- 11	- 2	- 6	228	256	233	- 28	- 11	- 5	- 2
Blessés	263	310	267	- 47	- 15	- 4	- 1	593	590	570	+ 3	+ 1	+ 23	+ 4	3 309	3 695	3 560	- 386	- 10	- 251	- 7

Évolution de la mortalité routière cumulée sur 12 mois selon les usagers



Nombre de personnes tuées cumulé sur 12 mois établi en

Février 2021

% par rapport à l'année 2019

- VL**
91 ; -1%
- 2 RM**
79 ; +11%
- Piétons**
33 ; -38%
- Jeunes 18-24 ans**
43 ; -12%
- Seniors 65 ans et plus**
21 ; ns
- Cyclistes**
9 ; ns
- Usagers PL**
1 ; ns

Source : ONISR - données définitives jusqu'en 2019, données provisoires 2020 ; ns : évolution non significative
Données issues des accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre